Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260721-049_2026-DE

Délibération n°049-2026

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : contact@plancoet.fr

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
Vendredi 17 juillet 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **19** - Votants : **23**

Séance du mardi 21 juillet 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, COTTEBRUNE Yves, FOREST Eric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, BEAUDUCEL Fabrice, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, DUFEIL Tanguy, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Monsieur REBILLARD Dominique (procuration donnée à M. BOUAN François), Monsieur BEAUDUCEL Fabrice (procuration donnée à M. FOREST Eric), Madame DELAMARRE Patricia (procuration donnée à Mme LABBÉ Céline), Monsieur DUFEIL Tanguy (procuration donnée à M. BARRAUX Patrick)

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre LONCLE

OBJET : Désignation du Correspondant Défense

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens combattants, la fonction de Correspondant défense a vocation à sensibiliser les citoyens aux questions de défense. Le Correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du Département et de la Région sur les questions de défense.

Le Correspondant Défense de la Commune est notamment chargé d'éclairer les citoyens de la commune sur :

- ✓ Le parcours citoyen avec l'enseignement de défense en classes de collège et de lycée, le recensement, la journée défense citoyenneté (JDC), le service national volontaire ;
- ✓ La possibilité de servir au sein de la défense avec, outre les engagements toujours nombreux et ouverts à tous, le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire ;
- ✓ De devoir de solidarité et de mémoire, particulièrement lors des journées nationales de commémoration.

VU *l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;*

CONSIDÉRANT *que suite au renouvellement général de son conseil municipal, la Commune doit désigner son nouveau Correspondant défense parmi les membres du conseil municipal ;*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- ➢ **NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour la désignation du Correspondant défense ;
- ➢ **DÉSIGNER** M. Gérard WOEHL Correspondant défense de la Commune de Plancoët ;
- ➢ **TRANSMETTRE** les coordonnées de M. Gérard WOEHL, Correspondant défense de la Commune de Plancoët à M. le Préfet des Côtes d'Armor et à la Délégation militaire départementale des Côtes d'Armor ;
- ➢ **AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.